Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202607-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération N° 2026 -07
Rénovation façades et pignons école : choix du prestataire

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame la Maire présente le devis reçu pour la rénovation des façades et pignons de l'école :

- SAS PRISOL : 18 686,20 € HT soit 22 423,44 € TTC, TVA à 20 %
- HELIAS René : 20 187,92 € HT soit 22 2026,71 € TTC, TVA à 10 %

Une demande de subvention au titre du Pacte Finistère V1 a été sollicitée, la commune est en attente de la décision.

Il est proposé de retenir le devis de la société SAS PRISOL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de retenir le devis de la société SAS PRISOL
- d'autoriser Madame la Maire à signer le devis

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC